



DÉLIBÉRATION N°2014-10-03-6.1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 3 octobre 2014

**POINT 6.1 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS ETUDIANTS ET UN
REPRESENTANT ENSEIGNANT AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN
DE LA DOCUMENTATION (SCD)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;
VU les candidatures reçues ;

ÉLIT au premier tour, **MME MANON GARANDEAU** représentante des étudiants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD)

Nombre de présents ou de représentés : 29 ;
Abstention : 1 ;
Nombre de suffrages exprimés : 29 ;
MME MANON GARANDEAU : 28 voix.

ÉLIT au premier tour, **M. FREDERIC LE BLAY** représentant des enseignants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD)

Nombre de présents ou de représentés : 29 ;
Abstention : 1 ;
Nombre de suffrages exprimés : 28 ;
Monsieur ERIC FALCH'ER-POYROUX : 12 voix.
Monsieur RAYNALD SEVENO : 1 voix
Monsieur FERDERIC LE BLAY : 15 voix.

À Nantes, le 3 octobre 2014
Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX